Réf. Farde e-Assemblées : 2707748

N° OJ : **56**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : Convention concernant la sécurité lors des matchs de football au Stade Roi Baudouin.- Fin de la saison 2025-2026.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale ;

Considérant que la convention liant la Ville de Bruxelles, l'URBSFA, la Police de Bruxelles, le SIAMU, la Croix Rouge et l'UZ Brussel concernant la sécurité à l'occasion de l'organisation des matches de football au Complexe sportif Stade Roi Baudouin sis avenue de Marathon 132 à 1020 Bruxelles pour la saison 2024-2025 arrive à échéance ;

Considérant que les modifications apportées sont de minimes importance et concernent les points suivants :
- de manière générale : mise à jour des noms de certaines personnes représentant les partenaires et signataires de la convention ainsi que mise à jour de la période concernée (saison 2025-2026) ;
- article 2.2. : précision compartimentage ;
- article 2.3.1. : précision de la séparation des supporters ;
- article 2.7. : précision des points de vente des titres d'accès ;
- article 2.8. : précision du local de commandement ;
- article 2.10. : précision du local de premiers soins ;
- article 2.17. : précision des installations pour personnes à mobilité réduite ;
- article 3.1. : précision des modalités locales concernant la vente de boissons ;
- article 3.2. : précision des modalités concernant la gestion des billets ;
- article 3.3.1. : précision des responsables de la sécurité ;
- article 3.3.2. : précision des stewards ;
- article 3.3.3. : précision supporters Liaison Officer (SLO) ;
- article 3.5. : précision des procédures d'avertissement ;
- article 3.8.1. : précision du contrôle d'accès stade Roi Baudouin
- Annexe 7 : Plan interne d'urgence : mise à jour de l'annexe ;
- Annexe 11 : Liste des opérateurs caméras : mise à jour de l'annexe.

Sur proposition du Collège du Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : La convention entre la Ville de Bruxelles, l'Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association, la Zone de Police Bruxelles CAPITALE Ixelles, le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale, la Croix Rouge et l'UZ Brussel concernant l'organisation de matchs de football au Stade Roi Baudouin pour la saison 2025-2026 est adoptée.

Annexes :

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)